

Des élèves privés de bus pour 300 mètres

Publié le 12/09/2018



Pour 300 mètres, la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a plus l'obligation d'assurer l'arrêt de la Longueraie. © photo d'illustration F. S. À la Longueraie, l'arrêt de bus est au cœur d'une polémique. Pour une raison de distance avec l'école, la Région n'a pas l'obligation d'assurer cet arrêt.

Pour 300 mètres, des parents d'élèves doivent s'organiser pour récupérer leurs enfants. Dans le Sénonais, l'arrêt de bus installé au lieu-dit La Longueraie, entre Vaudeurs et Cerisiers, est au cœur d'une polémique.

« Il était auparavant installé le long de la départementale. Pour des raisons de sécurité, il a été déplacé en 2017, explique Dominique Colas, grand-mère de deux écoliers. Il se situe désormais à 2,7 km de l'école au lieu de 3 km. »

Un demi-service assuré par la Région

Pour 300 mètres, la Région n'a plus l'obligation d'assurer cet arrêt. Le conseil régional, en charge des transports scolaires depuis septembre 2017, applique un point de règlement. « La distance à parcourir entre le domicile et l'établissement, ou entre deux points d'arrêt, est au moins de 3 kilomètres par le trajet routier carrossable le plus court », est-il stipulé. « Dix-huit primaires sont concernés par ce problème, précise Dominique Colas. On essaie de faire bouger les choses. »

« Le cas de Longueraie est le plus prégnant que nous avons eu à traiter dans l'Yonne, explique Michel Neugnot, vice-président de la Région, en charge des transports. Si nous faisons une dérogation à l'un, il faudrait accepter toute demande identique. » Face à l'insistance des parents, la Région a cependant accepté d'assurer un demi-service. « Nous avons répondu à moitié à la requête : les élèves sont pris le matin. Mais ils ne sont pas ramenés le soir pour des raisons de sécurité, avec une départementale à traverser. Pour y remédier, il faudrait rallonger le temps de parcours. Ce n'est pas possible. »

« La situation ne m'étonne pas mais je ne la trouve pas normale, estime pour sa part Thierry Jugand-Monot, président départemental de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Des règlements sont nécessaires, mais il faut savoir les humaniser. »

Marc Charasson